

Note de service n°1 Année scolaire 2017 - 2018

L'Inspectrice de
l'Éducation Nationale

CIRCONSCRIPTION BELFORT I

Dossier suivi par

M-J. CARNEVALI

Téléphone

03 84 46 66 05

Fax

03 84 28 36 14

Mél.

ce.i-en-b1.dsden90

@ac-besancon.fr

4 Place de la révolution
française
CS 60129
90003 Belfort Cedex

Cette note de service doit être communiquée à l'ensemble des personnels de l'école (membres des RASED, personnels de remplacement...). Elle devra être archivée, elle restera disponible sur l'espace directeur du site de circonscription.

1. RENTREE EN MUSIQUE

Pour organiser la rentrée en musique, vous pouvez bien sûr puiser dans le répertoire vocal que les classes ont utilisé durant l'année scolaire. Des propositions de chants ont été sélectionnées sur le site de circonscription, des ressources sont disponibles sur eduscol

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Domaines_artistiques/97/0/170801_fiche_Sacemfr_EAC_ok_798970.pdf

2. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA CIRCONSCRIPTION

Vous trouverez sur [le site de circonscription](#) la composition de l'équipe de circonscription élargie, la liste des écoles rattachées à BELFORT 1

• Modalités d'échanges

Entretiens

Les personnes qui souhaiteraient me rencontrer pour un problème particulier sont invitées à prendre rendez-vous directement auprès du secrétariat par téléphone ou par courrier électronique.

Les échanges

Ils sont maintenant généralisés par les boîtes électroniques des écoles et les boîtes individuelles professionnelles que chacun se doit de relever régulièrement.

Pour que les échanges professionnels soient sécurisés, l'équipe de circonscription n'utilisera que votre boîte professionnelle (prenom.nom@ac-besancon.fr).

Courrier

Je vous rappelle que tout courrier administratif destiné à monsieur le directeur académique ou à un service de la direction académique, sera envoyé sous couvert de l'IEN et donc adressé au secrétariat de la circonscription.

3. RAPPELS REGLEMENTAIRES

- **Accueil et surveillance des élèves**

Pour toute question relative à la surveillance des élèves, vous vous référerez au guide des directeurs et aux informations disponibles sur l'onglet [fonctionnement des écoles](#) du site de circonscription.

Texte de Référence :

- « Guide pratique pour la direction de l'école primaire »

<http://eduscol.education.fr/cid48582/guide-pratique-pour-la-direction-de-l-ecole-primaire.html>

Le cahier d'appel doit être renseigné en début de chaque demi-journée.

Si le directeur n'a pas été préalablement avisé de l'absence d'un élève, il en avertit sans délai sa famille qui doit immédiatement faire connaître les motifs de cette absence ([circulaire n° 97-178 du 18 septembre 1997](#)).

- **Inscription et admission des élèves**

Texte de référence : « [Guide pratique pour la direction de l'école primaire](#) ».

- **Les élections des parents d'élèves**

Pour l'année scolaire 2017 - 2018, les élections des représentants des parents d'élèves se dérouleront le vendredi 13 et le samedi 14 octobre 2017, durant la semaine de la démocratie scolaire.

Il convient de se référer à la note de service départementale qui vous parviendra rapidement.

Texte de référence : note de service n° 2017-128 du 4-7-2017 avec en annexe [le calendrier indicatif des élections](#)

- **Obligations de service des enseignants au-delà des 24 heures hebdomadaires face aux élèves.**



Pour les enseignants exerçant à temps partiel, la participation aux réunions est à définir précisément au prorata du temps travaillé. Les réunions portant sur l'organisation des APC, le suivi des élèves et les décisions d'orientation sont à privilégier.

Les enseignants de CM1 et CM2 concernés par les échanges École-collège dans le cadre de la mise en œuvre du cycle 3 (conseils école-collège, conseils de cycle,...) réserveront des heures dans leur calendrier prévisionnel :

- deux conseils école-collège pour les enseignants concernés (2X 2 heures) ;
- deux réunions pour le suivi des élèves pour les enseignants de CM2 (2X 2 heures), une en début d'année et une en fin d'année. Ces réunions entrent dans le cadre du conseil de cycle 3 et viennent en remplacement des commissions de liaison ;
- deux réunions de concertation pour les enseignants de cycle 3, CM1 et CM2, (2X 2 heures) dédiées à la réflexion sur la continuité des apprentissages tout au long du cycle : élaboration de progressions-programmations, réflexion autour des outils et de l'évaluation.

À ces heures s'ajoutent la journée de solidarité et la deuxième journée de prérentrée. Un courrier vous sera envoyé prochainement pour en définir les modalités d'organisation.

Textes de référence :

- *Arrêté du 16 avril 2015 modifiant l'arrêté du 21 janvier 2014 relatif au calendrier scolaire des années 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017.*
- *Arrêté du 4 novembre 2005 fixant la journée de solidarité pour les personnels relevant du ministre de l'éducation nationale.*

4. EVALUATIONS CP

Des évaluations diagnostiques nationales en français et en mathématiques seront à conduire au cours du mois de septembre dans toutes les classes de CP. Une note de service spécifique et les documents d'évaluations vous seront transmis.

5. LES ACTIONS DEPARTEMENTALES ET/OU ACADEMIQUES ?

Des actions ont été retenues au niveau départemental et bénéficieront d'un accompagnement plus spécifique de la part des conseillers pédagogiques.

- Enseignement Moral et Civique : "L'école maison commune – Au cœur de la République"
- Maîtrise de la langue : "Dis-moi dix mots"
- Mathématiques : "La semaine des mathématiques".
- Arts plastiques et visuels : Cycle 2 et 3 Art Brut : Faisons feu de tout bois
- Sciences : ASTEP
- Education musicale : **Cycle 3** Ecrire la paix, chanter la paix

6. REUNIONS DE RENTREE

- **Réunion des directeurs :**

Cette année, la réunion de rentrée des directeurs aura lieu **le mardi 19 septembre 2017 de 17 à 19 h à la DSDEN.**

- **Réunion des directeurs d'école et des enseignants concernés, pour la première fois, par l'accueil d'un PES (Professeur des écoles stagiaire) :**

Cette réunion aura lieu le jeudi 14 septembre 2017 à l'ESPE à 17h

- **Réunion école numérique tranche 3 :**

Mardi 5 septembre 2017 au collège Signoret 17h-19h

7. CALENDRIER SCOLAIRE 2017-2018

Je vous rappelle que désormais l'académie de Besançon fait partie de la zone A. Il n'y a pas de pont de l'Ascension en 2018.

- **Vacances scolaires**

- Toussaint : du samedi 21 octobre 2017 au lundi 06 novembre 2017 (date de reprise des cours).
- Noël : du samedi 23 décembre 2017 au lundi 08 janvier 2018
- Hiver : du samedi 10 février au lundi 26 février 2018
- Printemps : du samedi 07 avril 2018 au lundi 23 avril 2018
- Été : samedi 07 juillet 2018

8. DOCUMENTS DE RENTREE

Documents à retourner

Je remercie les directeurs de bien vouloir renseigner les différents documents. Les imprimés sont à retourner à l'IEN **pour le 14 septembre 2017**.

La fiche école est à retourner au secrétariat pour le mardi 05 septembre délai de rigueur.

L'organisation des APC doit être obligatoirement soumise à l'avis de l'IEN.

Dans ce cadre, il convient de ne pas débiter les séances avant le retour de la fiche validée.

Documents interne à l'école

La [fiche de liaison pour les remplaçants](#) est à insérer dans le registre d'appel de chaque classe afin de permettre une prise en main du groupe rapide et efficace. Il doit être renseigné par le maître de la classe et laissé à disposition dans le cahier d'appel. Il permettra, dans le cadre d'un éventuel remplacement, d'avoir une vision synthétique de la classe et tous les éléments pour être opérationnel rapidement.

L'inspectrice de l'Éducation nationale



En fichiers joints :

- *Fiche école (à retourner pour le 5 septembre)*
- *Fiche de liaison pour les remplaçants (à insérer dans le cahier d'appel)*
- *Fiche organisation des APC (à retourner pour le 14 septembre)*
- *Fiche organisation des langues vivantes (à retourner pour le 14 septembre)*